

INNOVER

Innover, ce n'est pas uniquement mettre en œuvre des nouveautés technologiques. Innover, c'est aussi développer de nouveaux services, de nouveaux procédés ou encore de nouveaux processus de commercialisation ou d'organisation.

Y'INNOVE ICI,
MA BANQUE
AUSSI.



La Banque à la Mer

INNOV&PLUS

PROFESSIONNELS ET ENTREPRENEURS,
DÉVELOPEZ UN ELAN DE COMPÉTITIVITÉ
POUR VOTRE ENTREPRISE

Les entreprises font la richesse de notre territoire.
En tant que chef d'entreprise, vous créez des emplois dans nos régions.
Aujourd'hui plus que jamais, nous savons que les entreprises sont essentielles au redressement économique.

■ **Au plus près du littoral et de ceux qui y entreprennent**, le Crédit Maritime continue de stimuler le développement de ces entreprises. Et parce que nous sommes convaincus qu'une banque se doit d'être de votre côté à chaque instant, **nous nous engageons au quotidien, à répondre à vos besoins.**

■ **Aujourd'hui, vous devez gagner en compétitivité pour vous développer.** Pour cela, vous devez faire preuve de créativité et d'innovation. Vous avez donc besoin d'une banque qui encourage votre esprit d'initiative, d'une banque audacieuse, qui croit en vos nouvelles idées.

Ainsi, nous nous engageons à soutenir votre audace en vous aidant à **financer vos projets innovants** ⁽¹⁾ avec le **Prêt Innov&Plus**, un dispositif de financement de l'innovation en partenariat avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI).

(1) Pour plus d'informations de votre dossier par le Crédit Maritime.

VÉRIFIEZ FACILEMENT L'ÉLIGIBILITÉ DE VOTRE PROJET

- Vous êtes une PME/PMI selon la définition de la Commission Européenne¹ ou une ETI de moins de 500 salariés.
- Vous avez un projet innovant en termes de produit, de procédé, de commercialisation ou d'organisation (pour le vérifier, rendez-vous sur notre simulateur en ligne).
- Votre activité ne s'inscrit pas dans les secteurs suivants : jeux sur Internet, casinos, applications militaires, clonage humain, énergie nucléaire...

Vérifiez dès maintenant l'éligibilité de votre projet
(hors secteurs interdits).

Rendez-vous sur le simulateur en ligne :

www.innovetplus.atlantique.creditmaritime.fr

PRÊT INNOV&PLUS

QUEL PROJET ?

TOUT PROJET INNOVANT nécessitant du financement d'immobilisations corporelles, incorporelles et/ou de besoin en fonds de roulement (BFR)².

QUELS AVANTAGES ?

- **DIFFÉRÉ DE REMBOURSEMENT** du capital possible jusqu'à 24 mois.
- **TAUX D'INTÉRÊT BONIFIÉ** grâce à l'intervention du Fonds Européen d'Investissement.
- **CAUTIONNEMENT LIMITÉ** à 50 % maximum.

COMBIEN ?



DE 25 000 €
À 7,5 M €

DURÉE ?



DE 2 ANS
À 10 ANS